

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **premier jour d'octobre 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur André Bergeron, maire suppléant, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Monsieur le maire suppléant demande à l'assistance une minute de recueillement à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste sur New York du 11 septembre 2001.

01-10-326

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 4 septembre et 17 septembre 2001.

ADOPTÉE

01-10-327

Convocation des séances spéciales

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signifier par télécopieur aux membres du conseil l'avis de convocation à une séance du conseil au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

ADOPTÉE

01-10-328

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller Gilles Fortier, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

01-10-329

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 5 septembre 2001
 - nos 1CH001308 & 1CH001309 9 797.33 \$
- En date du 6 septembre 2001
 - no 1CH001310 232.95 \$
- En date du 11 septembre 2001
 - nos 1CH001311 à 1CH001321 19 802.79 \$
- En date du 11 septembre 2001
 - no 1CH001320 ANNULER
- En date du 12 septembre 2001
 - nos 1CH001322 à 1CH001325 11 953.34 \$
- En date du 17 septembre 2001
 - no 1CH001326 5 000.00 \$
- En date du 19 septembre 2001
 - no 1CH001327 à 1CH001330 153 250.50 \$
- En date du 25 septembre 2001
 - nos 1CH001331 à 1CH001335 12 573.97 \$
- En date du 27 septembre 2001
 - nos 1CH001336 & 1CH001379 16 154.16 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 19 septembre 2001
 - nos 1Ch200024 207 205.24 \$
- temps supplémentaire des périodes 200136 à 200139

ADOPTÉE

01-10-330

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 1^{er} octobre 2001
 - nos 1CH001380 à 1CH001500 178 965.89 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 4 juin 2001

- no 1CH200025

2 783.09 \$

ADOPTÉE

01-10-331

Règlement no 2001-37

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2001-37 modifiant la clause de taxation du règlement no 2000-10.

ADOPTÉE

01-10-332

Remboursement d'un emprunt

ATTENDU QU' un refinancement d'un emprunt de 141 100 \$ de l'ex-Ville de Princeville échéant le 17 décembre 2001 doit être réalisé;

ATTENDU les sommes disponibles dans les surplus réservés à l'ex-Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de rembourser l'emprunt de 141 100 \$ de l'ex-Ville de Princeville en affectant 137 563.85 \$ à même le surplus réservé à des fins domiciliaires de l'ex-Ville et 3 536.15 \$ à même le surplus réservé de l'ex-Ville.

ADOPTÉE

01-10-333

Annulation d'un solde

ATTENDU l'impossibilité de percevoir ou d'entamer des procédures pour la perception d'un compte de location de glace au nom de « Ligue du mardi 1999-2000 »;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de radier le solde de 1 658.66 \$ inscrit au compte de « Ligue du mardi 1999-2000 ».

ADOPTÉE

01-10-334

Transfert de fonds

ATTENDU QUE la modification au manuel de présentation de l'information financière entraîne un changement de codification de codes de Grand-livre;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser les transferts de fonds suivants :

DE :	01.211.31	À	01.211.81	36 300 \$
	01.212.19		01.229.99	1 920 \$
	01.229.33		01.372.32	467 965 \$

ADOPTÉE

01-10-335

Contribution à la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE tout le territoire de la nouvelle Ville est desservi par la Sûreté du Québec;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser les sommes payables au Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec aux époques prescrites pour un montant total de 384 480 \$.

ADOPTÉE

01-10-336

Grief – Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francs CSD

ATTENDU le grief déposé en date du 24 septembre 2001 par Nathalie Turgeon du secteur « loisirs »;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville considère le grief de Madame Nathalie Turgeon non fondé en faits et en droit.

ADOPTÉE

01-10-337

Demande de congé sans solde

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande présentée par Monsieur Dany Boilard;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est résolu que le conseil accepte d'accorder à Monsieur Dany Boilard un congé sans solde selon les termes de la convention collective à compter du 8 septembre 2001.

Le président demande le vote - quatre (4) conseillers votent pour et le conseiller Claude Ménard vote contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

01-10-338

Engagement d'un journalier à temps partiel à l'aréna

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser l'engagement d'un employé temporaire pour le remplacement de Monsieur Dany Boilard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur au sport, aux loisirs et à la culture à procéder à l'engagement de Monsieur Dany

Sévigny à titre d'employé temporaire pour un emploi journalier au Centre sportif Paul de la Sablonnière.

Que le salaire horaire versé au nouvel employé soit établi en conformité avec les termes de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

01-10-339

Formation de pompiers – Module 9

ATTENDU QUE la formation des pompiers de Princeville s'avère de plus en plus importante avec les nouvelles normes et règles de sécurité édictées par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE quelques pompiers de Princeville désirent suivre la formation du module 9;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise les pompiers de Princeville à suivre la formation du module 9 offert par le Centre de formation de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour un montant n'excédant pas 3 000 \$;

Que Denys Hunter, directeur du service des incendies soit autorisé à transmettre les inscriptions des pompiers de Princeville au Centre de formation.

ADOPTÉE

01-10-340

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue St-Jacques ouest ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 350 000 \$.

01-10-341

Réparation d'un pont rang VI

ATTENDU QUE le pont situé dans le rang VI de la Ville de Princeville est dangereux et demande une réfection majeure pour la circulation des véhicules routiers;

ATTENDU QUE le conseil a demandé un estimé du coût de la réfection du pont situé dans le rang VI de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte la proposition de réfection et les coûts soumis par l'entrepreneur FGN inc. de Plessisville telle que présentée le 21 septembre 2001 et représentant un montant d'environ 14 125 \$ taxes en sus;

Que Michel Carignan, responsable de la voirie rurale soit autorisé à superviser l'ensemble des travaux de réfection.

ADOPTÉE

01-10-342

Demande au Programme d'infrastructures Canada-Québec – Volet 3 – Projet à incidence économique

ATTENDU QUE le conseil désire présenter un projet dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec – Volet 3 – Projet à incidence économique;

ATTENDU QUE le conseil désire entreprendre l'implantation d'un nouveau parc industriel et des infrastructures s'y rapportant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise la présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec – Volet 3 – Projet à incidence économique pour permettre l'implantation d'un nouveau parc industriel et des infrastructures s'y rapportant;

Que la Ville de Princeville accepte de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue pour le projet faisant l'objet de la demande;

Que le directeur général soit autorisé à signer et à présenter la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉE

01-10-343

Demande au Programme d'infrastructures Canada-Québec – Volet 1.1 – Réfection et construction d'infrastructures aqueduc et égouts

ATTENDU QUE le conseil désire présenter un projet dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec – Volet 1.1 – Réfection et construction d'infrastructures aqueduc et égouts;

ATTENDU QUE le conseil désire entreprendre des travaux majeurs d'infrastructures dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste nord entre les rues St-Jacques et Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise la présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec – Volet 1.1 – Projet réfection et construction d'infrastructures aqueduc et égouts pour permettre la réfection des installations d'aqueduc et d'égouts du secteur concerné;

Que la Ville de Princeville accepte de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue pour le projet faisant l'objet de la demande;

Que le directeur général soit autorisé à signer et à présenter la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉE

01-10-344

Appel d'offres conjoint avec la MRC de l'Érable

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire prendre part à une demande commune de soumission publique avec six (6) autres municipalités de la MRC de

l'Érable pour l'adjudication d'un contrat d'enlèvement, de transport et d'enfouissement des déchets solides, des déchets solides volumineux et la récupération, le tout en vertu de l'article 29.9 de la Loi sur les Cités et Villes;

ATTENDU QUE la démarche consiste à procéder à la mise en commun de l'avis public et des documents d'appels d'offre nécessaires, sans avoir recours à une délégation de compétence à une des municipalités participantes;

ATTENDU QUE les municipalités signent individuellement un contrat avec l'entrepreneur retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, que la municipalité adhère à processus de regroupement des municipalités de la MRC de l'Érable et autorise le greffier de la municipalité à procéder aux démarches nécessaires.

ADOPTÉE

01-10-345

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 432-89 afin de permettre dans la zone M-56 les usages liés à la vente de véhicules automobiles et de lave-auto.

01-10-346

Premier projet de règlement (PRU1-105) - Modifiant le règlement de zonage no 432-89 – Zone M-56

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-105) tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 432-89 de l'ex-Ville afin de permettre la vente au détail d'automobiles et autres véhicules ainsi que le service de lavage d'automobiles dans la zone M-56.

ADOPTÉE

01-10-347

Société d'Horticulture de Princeville – Appui au projet d'aménagement végétal le long de la piste cyclable – ÉcoAction 2000

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil appuie le projet d'aménagement végétal le long de la piste cyclable présenté par la Société d'Horticulture de Princeville.

ADOPTÉE

Aide additionnelle pour la Société d'Horticulture de Princeville

Le conseil décide de remettre cette question à l'étude.

01-10-348

Vente d'un terrain industriel – 9006-7448 Québec inc.

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans et résolu que la Ville de Princeville vende à 9006-7448 Québec inc. partie du lot 14A rang 9 du cadastre officiel du canton de Stanfold ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Daniel Collin, arpenteur-géomètre en date du 24 septembre 2001 annexés à la présente résolution, d'une superficie de 4 539 mètres carrés au prix global de 9 771.48 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Jean Boudreau, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

01-10-349

Échange de terrains – André Boivin

CONSIDÉRANT QU 'il y a lieu que la Ville de Princeville et André Boivin procèdent à un échange de terrain dans le parc industriel et dans le secteur de services;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrain permettra à la Ville de Princeville de récupérer du terrain de façon à constituer un nouvel espace dans le secteur de l'aréna et utilisable à des fins de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrain nécessitera le versement par la Ville de Princeville à André Boivin d'une soulte de 12 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier et résolu unanimement que la Ville de Princeville et André Boivin procèdent à un échange de terrains aux conditions suivantes :

1. La Ville de Princeville cède à André Boivin une partie du lot 14A du rang 9 du cadastre officiel du canton de Stanfold tel qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Daniel Collin en date du 24 septembre 2001 et annexés à la présente résolution d'une superficie de 932.1 mètres carrés suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Boudreau et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
2. En contrepartie André Boivin cède à la Ville de Princeville partie des lots 2A-49 et 1A-17 du cadastre officiel révisé du Village de Princeville tel qu'il apparaît au plan annexé à la présente résolution d'une superficie totale d'environ 5 731 mètres carrés suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Boudreau et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
3. De plus, une soulte de 12 000 \$ est versée par la Ville de Princeville à André Boivin.
4. Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville tous les documents nécessaires à cette fin.

Le tout à être soumis aux approbations requises par la Loi.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

01-10-350

Vente d'un terrain industriel – 9031-4311 Québec inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu que la Ville de Princeville vende à 9031-4311 Québec inc. une partie du lot 14A rang 9 du cadastre officiel du canton de Stanfold ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Daniel Collin, arpenteur-géomètre en date du 25 septembre 2001 annexés à la présente résolution, d'une superficie de 7 033 mètres carrés au prix global de 15 140.25 \$ payé comptant le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Jean Boudreau, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

01-10-351

Nomination d'une coordonnatrice à la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE suite à la démission de Madame Thérèse Paquet, coordonnatrice de la bibliothèque municipale actuelle, il y a lieu de nommer une autre coordonnatrice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil nomme Madame Madeleine Beaudoin comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Princeville et autorise celle-ci à effectuer toutes les opérations courantes de cette organisation selon la description de ces responsabilités.

Qu'une lettre de remerciements soit adressée à Madame Thérèse Paquet pour ses bons et loyaux services au cours de ses années à la tête de la bibliothèque.

ADOPTÉE

01-10-352

Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques

ATTENDU QUE toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;**

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel de citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de proclamer la semaine du 14 au 20 octobre 2001, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

ADOPTÉE

Alain Vigneault - Plainte sur les activités de Béton Chevalier dans la nuit – À l'étude

Jean-Michel Carignan – Demande d'obtenir le service d'aqueduc pour sa résidence – Acheminée au Directeur des Travaux publics pour étude de faisabilité.

01-10-353

Chorale les Amis de l'Art

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil attribue à l'organisation de la Chorale les Amis de l'Art, une aide financière au montant de 100 \$ pour permettre la réalisation de leurs activités.

ADOPTÉE

Fonds Espoir-Leucémie – Remerciements – Classé

01-10-354

A.P.C.H.Q. – Bois-Francs

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser l'organisation d'une réception civique à l'occasion de la semaine des maisons modèles organisée par l'APCHQ, région des Bois-Francs, le samedi 27 octobre 2001.

ADOPTÉE

01-10-355

Yvan Masse

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande adressée par Monsieur Yvan Masse, ex-Directeur de police de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est résolu que le conseil municipal n'approuve pas la demande présentée par Monsieur Yvan Masse, ex-Directeur du service de police de la Ville de Princeville, afin de réajuster les honoraires versés au directeur de police pour le travail exécuté après la dissolution du corps de police.

Le vote est demandé :

POUR
Serge Bizier, Monique Carré
Gilles Fortier, Jan Heeremans

CONTRE
Claude Ménard

ADOPTÉE SUR DIVISION

01-10-356

TVC des Bois-Francis

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'une invitation transmise par l'organisation de la Télévision communautaire des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Jean-Marc Bédard, directeur général adjoint, à participer à l'assemblée générale de l'organisation de la Télévision communautaire des Bois-Francis qui aura lieu le 3 octobre 2001 à Victoriaville.

ADOPTÉE

Nicole Martineau - Demande pour changer une pancarte d'interdiction de stationner. - Transmis au Directeur des Travaux publics.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-10-357

Levée

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

